



Extrait du registre  
des délibérations du Siris Autruy Charmont Léouville  
Séance du 30/05/2022

Date de la convocation  
13/05/2022

Date d'affichage  
13/05/2022

Nombre de membres  
En exercice : 6  
Présents : 6  
Votants : 6

L'an 2022 le 30 mai à 18 heures 30, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, Présidente du SIRIS

Présents : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, Mme Bernadette DORAT, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme Aurélie LAROYE, vice-présidente, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme Adeline PERON, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme Mathilde MERCIER, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE, Mme Christine PETIT, suppléante, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Réf : 2022-08

A l'unanimité  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Mention exécutoire : oui

**Objet de la délibération : Tarifs cantine année scolaire 2022/2023**

Le décret n° 2006-753 du 29.06.2006 ayant mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement du public, le bureau du SIRIS, depuis quelques années, décide d'appliquer une hausse équivalente à l'indice du prix à la consommation sur un an.

Considérant les résultats de l'I.N.S.E.E. d'Avril 2022 selon lesquels l'indice du prix à la consommation, sur un an, augmente de 4.8% (hors tabac), le bureau du SIRIS décide de ne pas appliquer ce taux et de fixer l'augmentation à 3% ; le prix du ticket de cantine s'élève à 3.70 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Les tickets de cantine seront en vente à la mairie d'Autruy sur Juine à compter du 25 août 2022 et à la mairie de Charmont en Beauce à compter du 05 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Sous-Préfecture de Pithiviers  
le : 06/06/2022

et publication ou notification  
du : 06/06/2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

La Présidente – Nathalie CHAILLER

  
S.I.R.I.S.  
AUTRUY-CHARMONT  
LEOUVILLE